

**Procès-verbal
de la réunion du
Conseil Municipal
du 19 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GAUTIER Valérie, maire.

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Françoise VERCHERE, Gaëtane LE SAUSSE, Sandra VEILLE, David GERAUD, Matthieu ROLLAND, Damien VEILLON, Maxence NICOLLET, Coralie CLAVIER.

Était absente et excusée : Emmanuelle DUCHESNES - Était absent : Laurent THEBAUD.

Mme le maire rappelle au conseil municipal l'ordre du jour et propose à l'assemblée de rajouter 1 point, suivant :- convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale-prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Maxence NICOLLET en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 04/07/2022.

1)- Modification des statuts du SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique)

M. le Président du SMCNA sollicite l'avis de la commune afin que le conseil municipal se prononce sur le projet de modification des statuts du SMCNA, sur le point suivant :

- Article 1 :

-Extension du périmètre du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, à compter du 01/01/2023 (Intégration des 3 communes suivantes : Cordemais, Le Temple de Bretagne, Saint Etienne de Montluc).

Accord du conseil municipal.

2)-Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité/ restaurant scolaire.

En raison de l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire et l'adaptation des espaces et pratiques de restauration collective, il y aurait lieu de créer un emploi temporaire : agent d'encadrement des enfants sur la pause méridienne de 12h00 à 14h00, à temps non-complet, à raison de 8 heures de travail par semaine.

Accord du conseil municipal.

3)-Marché des services d'assurances

L'étude pour le renouvellement des marchés d'assurance avait été confiée à un cabinet conseil en début d'année.

Suite à une consultation publiée le 15 avril 2022, plusieurs offres ont été déposées.

Le rapport d'analyse des offres du cabinet conseil , propose de retenir :

La société SMACL pour les lots 1, 2 et 3 de manière suivante :

Lot 1 : Dommages aux biens -franchise 500€ pour 3 176.81€ TTC

Lot 2 : Responsabilité Générale : franchise néant pour 1 065.15€ TTC

Lot 3 : Protection juridique et fonctionnelle pour 538.93€.TTC

La société GROUPAMA sera retenue pour le lot 3 : Flotte automobile pour 1 359.00€ TTC, formule Flotte +auto collaborateurs dont

-Parc véhicules 1 083€ TTC-Franchise bris de glace : Néant-Incendie/vol : 300€/Dommages tous accidents :300€,

-Auto-collaborateurs en mission : 276€

4)- Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale- prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

Dans le cadre de la prestation de calcul des allocations d'aide au retour de l'emploi, le centre de gestion de la Loire-Atlantique confie au CDG de la Vendée l'ensemble du traitement des dossiers ; aussi , le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention avec le CDG.

5) Questions diverses :

Nos élus ont pris connaissance du rapport d'activité 2021 remis par la CCES,

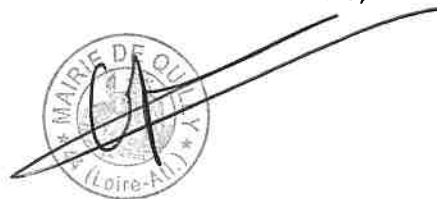
Mme le maire convie les élus des différentes commissions de la CCES, à échanger sur les pistes de réflexions et d'actions présentées en séance plénière des conseillers communautaires du 04/07/2022 concernant le projet de territoire Estuaire et Sillon.

Signatures :

secrétaire de séance,



Le Président de séance,



XXXXXXXXXX